

pas justifier la mise à mort des êtres humains les plus innocents et les plus vulnérables.

Certains sont prêts à permettre l'avortement pour ce qu'ils appellent des «raisons thérapeutiques graves». Il n'y a pas de raisons thérapeutiques qui puissent justifier l'avortement, et c'est là l'opinion de médecins spécialistes. Un avortement n'est pas thérapeutique pour la mère et ne l'est certainement pas pour le bébé. L'époque où l'enfant dans le sein pouvait être considéré comme un adversaire de la mère est révolue, même si les juges de la Cour suprême font allusion à l'accès d'une femme à des soins médicaux lorsque sa vie est en danger. Il y a plus de vingt ans, le Dr Allan Guttmacher, grand défenseur américain de l'avortement libre, a déclaré: «Aujourd'hui, il est possible d'aider presque toute femme à survivre à une grossesse, à moins qu'elle ne souffre d'une maladie incurable comme la leucémie ou une autre forme de cancer et, dans ce cas, il est peu probable que l'avortement puisse prolonger la vie, encore moins la sauver.»

Dans le procès de Borowski, en 1983, le professeur Liley a déclaré qu'il ne connaissait pas de d'état pathologique ou de complications qui pourraient être considérés comme motif absolu d'avortement. Permettre l'avortement pour des raisons supposément thérapeutiques, c'est le permettre sous des prétextes fallacieux. Le grande majorité des avortements provoqués ne sont pas pratiqués pour des raisons purement médicales. Les statistiques révèlent qu'ils sont pratiqués pour des raisons sociales et économiques ou à cause des pressions exercées par les parents, les maris ou les compagnons. J'exerce la médecine depuis 35 ans et j'ai vu des cas de ce genre. Malheureusement, dans un de ces cas, la patiente, qui a succombé aux pressions exercées par ses parents, s'est suicidée par la suite. La loi doit interdire ce genre d'exploitation des femmes. Personne ne devrait permettre qu'une femme enceinte soit exploitée de cette façon, tant pour sa santé que pour l'enfant qu'elle porte.

L'un des mythes que je veux détruire aujourd'hui, c'est celui de la «mère contre l'enfant». Comme je viens de le dire, presque tous les avortements pratiqués au Canada depuis que la loi a été modifiée en 1969 l'ont été pour des raisons sociales ou autres, et non pour des raisons médicales. Il existe des traitements médicaux qui sont nécessaires pour sauver la vie de la mère, mais qui entraînent indirectement la mort de l'enfant à naître. Je pense, par exemple, aux traitements chirurgicaux ou chimiothérapeutiques des femmes enceintes atteintes du cancer de l'utérus. L'objet de ces traitements reconnus médicalement est de guérir le cancer. Ils sont nécessaires pour sauver la vie de la mère, mais ils font inévitablement mourir son enfant. Ces traitements sont considérés comme excellents au point de vue de la médecine et irréprochables au point de vue de la morale qui veut que nous fassions toujours notre possible pour sauver la vie de la mère et de l'enfant. Ils ont toujours été permis par la loi et le projet de loi S-16 les autorise explicitement.

Les membres de ma profession ont toujours eu pour devoir de guérir les malades. Or, la grossesse est une chose normale. Ce n'est pas un état anormal. Une femme enceinte n'a pas besoin d'être opérée. Elle n'est pas malade. Les médecins devraient revenir à l'antique tradition d'Hippocrate qui remonte à quatre cent ans avant l'ère chrétienne. Le serment d'Hippocrate, que j'ai prêté quand j'ai reçu mon diplôme de la faculté de médecine de l'Université de Toronto en 1951,

m'obligeait, moi et mes camarades de classe, à préserver la vie humaine et non à la détruire. Il est scandaleux que les médecins aient obtenu l'autorisation d'exécuter des gens dans la société d'aujourd'hui. Ils trahissent ainsi leur serment.

● (1450)

En outre, aucune loi autorisant l'avortement n'est moralement acceptable. Certains accepteraient l'avortement avant le cap des 24 semaines, mais en vertu des restrictions imposées par l'ancien article 251, 89 p. 100 des avortements étaient effectués dans les douze premières semaines au Canada.

Certains prétendent que, si l'avortement était interdit, les femmes se tourneraient vers les cliniques illégales. Certaines femmes le feraient peut-être, mais pas la plupart. Elles préféreraient, au contraire, mener leur grossesse à terme. Les statistiques d'avant 1969 sur les avortements illégaux et sur les décès qu'ils entraînaient avaient été délibérément faussées pour servir aux fins de la campagne de propagande et de mystification des partisans de l'avortement.

Je crois que les lois ont une dimension pédagogique. Ceux qui légalisent des actes de violence se rendent coupables de complicité. En outre, on a faussé la vérité. C'est pourquoi, les avortements légaux, pratiqués dans des cliniques qui ont pignon sur rue, sont pire que les avortements illégaux, pratiqués dans la clandestinité.

De plus, le rejet du droit de tuer des êtres à naître n'est pas une idée issue de quelque secte religieuse, mais une réaction de défense de la dignité humaine.

Cette bataille fait rage depuis plus de 4 000 ans, mais elle n'a jamais atteint l'intensité qu'elle a prise aujourd'hui au Canada.

L'avortement est le meurtre d'un être humain innocent. Aucun être humain ni aucun groupe d'êtres humains n'ont le droit de tuer un autre être humain sauf en cas de légitime défense. Ce principe général trouve ses fondements en droit naturel, dans les Saintes Écritures, dans la tradition chrétienne et musulmane, dans la loi mosaïque, de même que dans les préceptes d'autres religions. L'avortement va à l'encontre de l'ordre moral. Ce n'est pas une position propre aux Catholiques ou aux Chrétiens. Il y a 4 000 ans, les Sumériens condamnaient l'avortement. Hammourabi aussi au XVIII<sup>e</sup> S. avant Jésus-Christ et, comme je l'ai déclaré plus tôt, le médecin grec Hippocrate, qui vivait vers 500 avant Jésus-Christ, a inclus cette condamnation dans le serment qui porte son nom — «Je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif». Ce serment a fait partie des grands courants de la civilisation occidentale jusqu'à ce qu'il soit malheureusement mis de côté par de nombreuses facultés de médecine dans les années 1960 et 1970, avec l'avènement de la société permissive.

Je le répète, la vie humaine débute dès la conception, c'est-à-dire, dès qu'un ovule est fécondé par un spermatozoïde. Dès cet instant, un individu unique existe et il est doté d'un code génétique complet qui déterminera toutes ses caractéristiques physiques, jusqu'à la couleur de ses yeux. Grâce aux techniques modernes, les chercheurs en médecine réussissent à confirmer de plus en plus tôt les caractéristiques des êtres humains à naître. Par exemple, en 1983, de nouveaux instruments ont permis de découvrir que, dès le 17<sup>e</sup> jour, le fœtus produit du sang de façon indépendante. Ils ont permis d'enregistrer des battements cardiaques au 24<sup>e</sup> jour et une activité